

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025**

**Délibération n° 2025\_066**  
**SAEML BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT (BMA) - DESIGNATION DU**  
**REPRESENTANT DE LA VILLE - MODIFICATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 43**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2020-036 en date du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de Monsieur Thierry TRIJOLET en tant que représentant de la Ville au sein de la SAEML « Bordeaux Métropole Aménagement » (BMA).

Suite à son élection en tant que Maire, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'« *il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.*

*Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Par ailleurs, si une seule candidature ou liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire. »*

Compte tenu de ces éléments, il est dès lors proposé :

- de procéder au vote à main levée ;
- de procéder à la désignation du représentant de la Ville au sein de cet organisme ;
- de l'autoriser à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient lui être confiées, notamment celle de Président du Conseil d'Administration ainsi que tout mandat spécial qui lui serait confié par le Président ou le Conseil.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21,

**Vu** la délibération n° 2020-036 en date du 10 juillet 2020 portant désignation du représentant de la Ville au sein de la SAEML « Bordeaux Métropole Aménagement » (BMA),

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** de procéder au vote à main levée ;

**ARTICLE 2 :** de désigner comme représentant de la Ville Monsieur Jean-Charles ASTIER, en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration de la SAEML « Bordeaux Métropole Aménagement » (BMA) ;

**ARTICLE 3 :** de l'autoriser à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient lui être confiées, notamment celle de Président du Conseil d'Administration ainsi que tout mandat spécial qui lui serait confié par le Président ou le Conseil.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 41 voix pour et 2 abstentions : Madame Maria GARIBAL, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES

N'ont pas pris part au vote : Monsieur Jean-Marie ACHIARY, Madame Hélène DELNESTE, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Antoine JACINTO, Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE

Envoyé en préfecture le 26/06/2025  
Reçu en préfecture le 26/06/2025  
Publié le 26/06/25  
ID 033-213302813-20250623-10368-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



**David CHARBIT**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*